

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36^e année – N° 27 – Mercredi 30 juillet 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale H18
Commune: Le Noirmont

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Travaux de pose d'un nouveau revêtement

Tronçon: Traversée du village du Noirmont
Secteur: centre du village (giratoire) – entrée Est de la localité

Durée: Travaux de jour et nuit
En raison de la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers du:

12 août 2014 à 13h00 au 13 août 2014 à 06h00

Particularité: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 3 juillet 2014

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1512
Commune: La Baroche

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: Triathlon - Asuel

Tronçon: Pleujouse - La Malcôte

Durée: Le 9 août 2014 de 16h45 à 20h00

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 15 juillet 2014

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1587
Communes: Les Breuleux et Muriaux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Réfection complète de la chaussée.

Tronçon: **Les Breuleux – Le Peuchapatte**
Secteur: **sortie Ouest des Breuleux – Les Prés Gogniat**

Durée: **Du 11 août au 12 septembre 2014**

Particularité: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 2 juillet 2014

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248

Commune: Saignelégier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Marché-concours**

Tronçon: **Rue de la Gruère**

Du giratoire Place du 23-Juin au bâtiment N° 25 «La Chaumine»

Durée: **Du vendredi 8 août 2014 à 07h00 au lundi 11 août 2014 à 07h00**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00).

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 5 mai 2014

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 250

Commune: Bourrignon

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à

tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de pose d'un nouveau revêtement**

Tronçon: **Develier – Bourrignon**

Secteur: Le Sommet – entrée Est du village de Bourrignon

Durée: Travaux de nuit

En raison de la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers en soirée et durant les nuits:

Du 11 août à 19h00 au 12 août 2014 05h00

Du 12 août à 19h00 au 13 août 2014 05h00

Particularité: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 2 juillet 2014

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Commune: Courgenay

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Fête du village**

Tronçon: **Traversée du village**

Rue Pierre-Péquignat, du passage à niveau CFF au carrefour Rue de l'Eglise

Dates et durées: **Du mercredi 13 août 2014 dès 17h00 au lundi 18 août 2014 à 20h00**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 10 juin 2014

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 14 juillet 2014; les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

Fregiécourt Rue de L'Oeuchatte

Pose du signal OSR 3.02 « céder le passage » à l'extrémité de la rue, au débouché sur la route cantonale N° 247.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

La Baroche, le 14 juillet 2014

Le Conseil communal

Le Bémont

Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e les 27 et 28 septembre 2014

Les électrices et les électeurs de la commune du Bémont sont convoqués aux urnes pour procéder à l'élection d'un-e conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections communales.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au conseil communal jusqu'au lundi 18 août 2014, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession des candidats. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du/de la candidat-e et celle d'au moins cinq électeurs(trices) domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote: samedi 27 septembre 2014, de 19h à 20h, et dimanche 28 septembre 2014, de 10h à 12h, à l'école du Bémont.

Scrutin éventuel de ballottage: 18 et 19 octobre 2014 aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} octobre 2014, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Le Bémont, le 21 juillet 2014

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Courchapoix-Corban-Montsevelier

4^e assemblée générale du Syndicat d'améliorations foncières de Courchapoix-Corban-Montsevelier, mercredi 10 septembre 2014, à 20 h, à la halle de gymnastique de Courchapoix

Ordre du jour:

1. Ouverture
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Rapport du président
4. Rapport du président de la commission d'estimation
5. Rapport du directeur technique
6. Information sur les travaux réalisés durant les 3^e et 4^e étapes
7. Présentation de la cinquième et dernière étape des travaux
8. Rapport du Service de l'économie rurale
9. Rapport de la caissière
10. Comptes 2010 à 2013, rapport des vérificateurs des comptes, approbation par l'assemblée et décharge
11. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 mai 2010 peut être consulté au secrétariat communal de chaque commune respective, pendant les heures d'ouverture, ainsi que dès 19h30 à la halle de gymnastique de Courchapoix le soir de l'assemblée, à savoir le mercredi 10 septembre 2014.

Corban, le 30 juillet 2014

Syndicat d'améliorations foncières
Courchapoix-Corban-Montsevelier
Le président: Christophe Fleury
La secrétaire-caissière: Doris Lachat

Courroux

Election complémentaire par les urnes d'un conseiller-ère communal-e le 28 septembre 2014

Les électrices et les électeurs de la Commune mixte de Courroux sont convoqués aux urnes, afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller-ère, selon **le système de la majorité relative**. (art. 45 REC et 44 RSJU/161.19)

Dépôt des candidatures

Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 18 août 2014 à 18h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du/de la candidat/e.

Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du/de la candidat/e et celles d'au moins cinq électeur/trice-s domicilié-e-s dans la commune. (formule à disposition au secrétariat communal).

Ouverture du bureau de vote:

Vendredi 26 septembre 2014 de 18h00 à 19h00
Samedi 27 septembre 2014 de 18h00 à 20h00
Dimanche 28 septembre 2014 de 10h00 à 12h00.

Local de vote: bureau communal, salle le Colliard, rez-de-chaussée.

Courroux, le 30 juillet 2014

Le Conseil communal

Fahy

Entrée en vigueur du règlement d'impôt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Fahy le 13 mai 2014, a été approuvé par le Service des communes le 1^{er} juillet 2014.

Réuni en séance du 9 juillet 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Fahy, le 17 juillet 2014

Le Conseil communal

Fontenais

Election complémentaire par les urnes d'un maire le 28 septembre 2014

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Fontenais sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Maire, selon le système majoritaire à deux tours conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures

Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au lundi 18 août 2014 à 18 heures**. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidatures doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Un formulaire ad hoc est disponible au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune www.fontenais.ch, rubrique: Etat et politique; Votations-Elections.

Ouverture des bureaux de vote

A Fontenais - bâtiment d'école

Samedi 27 septembre de 13 à 14 heures.
Dimanche 28 septembre de 10 à 12 heures.

A Bressaucourt - bâtiment d'école

Samedi 27 septembre de 18 à 19 heures.
Dimanche 28 septembre de 10 à 12 heures.

Scrutin éventuel de ballottage: Dimanche 19 octobre 2014, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} octobre 2014 à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Fontenais, le 21 juillet 2014

Le Conseil communal

Les Genevez

Entrée en vigueur du règlement d'impôt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Les Genevez le 6 mai 2014, a été approuvé par le Service des communes le 3 juillet 2014.

Réuni en séance du 15 juillet 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les Genevez, le 17 juillet 2014

Le Conseil communal

Haute-Sorne

Election complémentaire par les urnes d'un conseiller communal le 28 septembre 2014

Les électrices et électeurs du cercle électoral de Courfaivre sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller communal, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et de la convention de fusion entre les communes de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier.

Dépôt des candidatures: les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au lundi 18 août 2014, à 18 heures**. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Lieux des bureaux de vote:

Courfaivre, école infantine; Glovelier, hall de l'école primaire; Soulce, hall de l'école primaire; Undervelier, ancienne cure.

Heures d'ouverture: samedi 27 septembre 2014 de 18 à 19 heures et dimanche 28 septembre 2014 de 10 à 12 heures.

Bassecourt, administration communale (1^{er} étage).

Heures d'ouverture: samedi 27 septembre 2014 de 18 à 20 heures et dimanche 28 septembre de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 19 octobre 2014, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} octobre 2014, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Haute-Sorne, le 18 juillet 2014

Le Conseil communal

Mervelier

Election complémentaire par les urnes d'un conseiller communal le 28 septembre 2014

Les électrices et électeurs de la commune de Mervelier sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Conseiller, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 18 août 2014, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle du Conseil communal à Mervelier.
Heures d'ouverture: Samedi 27 septembre 2014 de 19 à 20 heures et dimanche 28 septembre 2014 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 19 octobre 2014, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} octobre 2014, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Mervelier, le 30 juillet 2014

Le Conseil communal

Porrentruy**Votation communale
du 28 septembre 2014**

Le Conseil municipal de Porrentruy fixe au dimanche 28 septembre 2014 et aux jours précédents (vendredi 26 septembre 2014 et samedi 27 septembre 2014), dans les limites des dispositions légales et réglementaires, le scrutin populaire communal concernant:

- Approuvez-vous un crédit-cadre de 2,5 millions de francs, à couvrir par reprise de réserve et avance de fonds, en vue du renouvellement des conduites d'eau potable?

Les bureaux de vote seront ouverts aux heures habituelles **dans le hall du Lycée cantonal et au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (vendredi et samedi de 18 à 20 heures / dimanche de 10 à 12 heures), ainsi que dans le hall de l'Hôtel de ville (samedi matin, de 10h à 12 heures).**

Porrentruy, le 4 juillet 2014

Le Conseil municipal

Val Terbi / Vermes**Election complémentaire par les urnes
d'un conseiller communal
le 28 septembre 2014**

Les électrices et électeurs du cercle électoral de l'ancienne commune de Vermes sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Conseiller, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et de la convention de fusion entre les communes de Montsevelier, Vermes et Vicques.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 18 août 2014, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Halle de gymnastique Vermes
Heures d'ouverture: dimanche 28 septembre 2014 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 19 octobre 2014, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} octobre 2014, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Val Terbi, le 30 juillet 2014

Le Conseil communal

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques****Boécourt-Séprais-Montavon****Assemblée extraordinaire
de la Commune ecclésiastique de Boécourt-
Séprais-Montavon,
26 août 2014, à 20h,
à la Salle paroissiale de Boécourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Nommer deux scrutateurs
3. Discuter et décider de lancer l'initiative contre l'Ordonnance réglant la prise en charge financière du logement des prêtres en activité
4. Voter un crédit de Fr. 10'000.- pour payer notre participation à l'Ordonnance concernant les logements des prêtres en activité

Au nom de la Commune ecclésiastique de Boécourt
La secrétaire: Valérie Schori

Courchavon**Assemblée paroissiale extraordinaire
jeudi 21 août 2014 à 20h,
à la halle communale à Courchavon**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Voter un crédit de 14'000 francs pour la réfection partielle du toit de l'église
3. Divers

Courchavon, le 25 juillet 2014

Conseil de paroisse

Les Genevez**Assemblée de la Commune ecclésiastique
catholique romaine,
mercredi 20 août 2014, à 20h 15,
à la Cure**

Ordre du jour:

1. Salutations et bienvenue
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Voter crédit de la 1^{re} étape des travaux concernant la rénovation du bâtiment de la cure
4. Voter crédit pour la réfection du mur extérieur de la cure et de ses alentours
5. Divers et imprévus.

Les Genevez, le 20 juillet 2014

Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Avis de construction

Alle

Requérant: Sticchi Lucie et Nicolas, Rue des Tanneurs 3, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Sticchi Lucie et Nicolas, Rue des Tanneurs 3, 2900 Porrentruy.

Projet: agrandissement de l'habitation N° 7 avec le rehaussement du bâtiment pour l'aménagement des combles, sur la parcelle N° 3701 (surface 808 m²), sise à la rue Ernest Daucourt. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 10 m 40, largeur 8 m 40, hauteur 6 m 80, hauteur totale 8 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte idem existant. Couverture: tuiles sans changement.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} septembre 2014 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 25 juillet 2014

Le Conseil communal

La Baroche / Asuel

Requérant: Nicolet Adélaïdes, Le Vasenat, 2954 Asuel. Auteur du projet: Bureau d'étude Jean Chatelain Sàrl, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: Pavillon de deux logements pour le personnel de l'entreprise, déplacement d'un chalet existant sur la parcelle N° 147 (surface 2059 m²), sise au lieu-dit Le Vasenat. Zone d'affectation (selon le plan de zones): Activités AA.

Dimensions principales: longueur 30 m, largeur 7 m, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: lames bois de teinte naturelle. Couverture: toiture plate.

Dérogation requise: Art. 21 LFor (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 août 2014 au secrétariat communal de La Baroche, 2946 Miécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 28 juillet 2014

Conseil communal

Boncourt

Requérante: Banque Raiffeisen de l'Allaine, Route de la Nods 1a, 2926 Boncourt. Auteur du projet: Sironi SA, architectes SIA, Rue Auguste Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation intérieure et réfection façades du bâtiment n° 1A, déconstruction et reconstruction de la coursive existante, sur la parcelle N° 2329 (surface 286 m²), sise Route de la Nods. Zone d'affectation (selon le plan de zones): Centre CA.

Dimensions: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: crépissage de teinte blanche et calligraphie de teinte grise. Couverture: couvert de couleur blanche et grise, toiture inchangée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 août 2014 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 28 juillet 2014

Secrétariat communal

Bonfol

Requérants: Bregnard Fabienne et Cédric, Rue Fattet 191, 2944 Bonfol. Auteur du projet: Filipetto Sandro, entreprise de construction, Les Gasses 2, 2943 Vendlin-court.

Projet: maison familiale avec couvert voiture/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, cabane de jardin en annexe, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3223 (surface 896 m²), sise au lieu-dit « Sur le Rételat ». Zone d'affectation: Habitation HA plan spécial « Le Rételat ».

Dimensions principales: longueur 13 m, largeur 10 m 50, hauteur 5 m 80, hauteur totale 7 m 90. Dimensions du couvert/réduit: longueur 9 m 65, largeur 6 m. Dimensions de la terrasse couverte: longueur 5 m, largeur 4 m. Dimensions de la cabane de jardin: longueur 4 m, largeur 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation, briques terre cuite. Façades: crépissage de teinte rose clair. Couverture: tuiles terre cuite de couleur brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 août 2014 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 25 juillet 2014

Le Conseil communal

Bure

Requérant: M. Eric Guélat, Les Tilleuls 2, 2950 Courgenay. Auteur du projet: M. Eric Guélat, Les Tilleuls 2, 2950 Courgenay.

Projet: construction d'une maison familiale, garage double avec atelier et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 4881 (surface 1600 m²), sise au lieu-dit « Pré St-Nicolas ». Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m 75, largeur 10 m 75, hauteur 4 m 80, hauteur totale 8 m 90. Dimensions du garage-atelier: longueur 10 m, largeur 8 m 90, hauteur 3 m 90, hauteur totale 3 m 90. Dimensions de la terrasse couverte: longueur 10 m, largeur 10 m, hauteur 3 m 90, hauteur totale 3 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage de couleur jaune pastel. Couverture: tuiles terre cuite de couleur gris foncé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 août 2014 au secrétariat communal de Bure où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 23 juillet 2014

Le Conseil communal

Bure

Requérants: Bandelier Cindy et Frossard Guillaume, Rue Paul-Montavon 3, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec place couverte en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 216 (surface 1012 m²), sise à la rue de la Condemenne. Zone d'affectation: Habitation HAa, plan spécial d'équipement « Le Chos ».

Dimensions principales: longueur 14 m 70, largeur 8 m 60, hauteur 3 m 50, hauteur totale 7 m 50. Dimensions de la place couverte: longueur 3 m 10, largeur 4 m 31.

Genre de construction: murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques terre cuite. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton de couleur grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 août 2014 au secrétariat communal de Bure où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 23 juillet 2014

Le Conseil communal

Cœuve

Requérant: Choffat Jacques, Le Cras 148, 2932 Cœuve. Auteur du projet: Bleyaert et Minger SA, Grand-Rue 52, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation du bâtiment N° 88 dans le volume existant en aménageant 3 appartements, pompe à chaleur intérieure, sur la parcelle N° 20 (surface 432 m²), sise au lieu-dit « En Brisat ». Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte jaune-beige, bardage bois de teinte brune. Couverture: tuiles de couleur rouge, sans changement.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 août 2014 au secrétariat communal de Cœuve où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 24 juillet 2014

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Villatype SA & Multiconstructions, Amantennes SA, p.a. Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: aménagement de 16 places de stationnement pour les immeubles N°s 16-18-20-22-24-26, sur la parcelle N° 5302 (surface: 2128 m²), sise à la rue des Prés. Zone de construction HAd: Zone d'hab. A, secteur HAD (6 niv).

Dimensions: selon plans.

Genre de construction: surfaces bitumineuses, pavés, empièchement, gazon.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 29 août 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 24 juillet 2014

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Entreprise, Lachat SA, La Malcôte, 2954 Asuel. Auteur du projet: CSD Ingénieurs SA, Rue de la Chaumont 13, 2900 Porrentruy 2.

Projet: aménagement d'un nouveau chemin en groise en remplacement du chemin actuel appelé à être coupé par l'exploitation future de la carrière de la Petite

Morée, sur la parcelle N° 1325 (surface 511'710 m²) sise au lieu-dit « Forêt de la Morée ». Zone de construction: Zone agricole.

Dimensions: longueur: 738 m, largeur: 4 m 70.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 29 août 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Sorne, le 17 juillet 2014

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: Crevoisier Jean, Les Cras 1b, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Crevoisier Jean, Les Cras 1b, 2718 Lajoux.

Projet: abri tunnel pour stockage, sur la parcelle N° 184 (surface 213'235 m²), sise au lieu-dit « Les Prés fleury ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 20 m, largeur 9 m 25, hauteur 4 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: cerceaux métalliques. Façades et couverture: bâche de couleur verte.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} septembre 2014 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 14 juillet 2014

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: François Brahier, Les Vacheries 8, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Chésal, rue de la Favergue 21, 2853 Courfaivre.

Projet: stabulation pour vaches laitières, fourragère, chambre à lait, salle de traite, SRPA, fosse à lisier, citerne à eau, panneaux solaires, sur la parcelle N° 149 (surface 205'501 m²) sise au lieu-dit « Les Vacheries ». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: longueur: 42 m 21, largeur: 22 m, hauteur: 8 m 80. Volume de la fosse à purin: 550 m³.

Genre de construction: murs extérieurs: murets béton, ossature bois. Façades: béton de teinte grise, bardage bois de teinte brune, tôle beige en façade ouest. Couverture: Eternit grandes ondes de couleur rouge.

Dérogation requise: l'article 97 L'Ag est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} septembre 2014 au secrétariat communal de Lajoux

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 14 juillet 2014

Le Conseil communal

Lajoux

Requérants: Gogniat Mariette et Pierre, Les Vacheries 10, 2718 Lajoux. Auteur du projet: whg.architectes Sàrl, rue de la Gruère 5, 2350 Saignelégier.

Projet: transformation de l'habitation existante et déconstruction d'une annexe, pompe à chaleur, construction d'un garage double en remplacement d'un garage existant, sur les parcelles N°s 148 (surface 732 m²), et 367 (surface 37 m²) sises au lieu-dit « Les Vacheries ». Zone d'affectation: Agricole 2A.

Dimensions principales: longueur: 11 m 32, largeur: 9 m 90, hauteur: 5 m 10, hauteur totale: 7 m 78. Dimensions du garage: longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 65, hauteur totale 4 m 35.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte blanche, bardage bois naturel. Couverture: tuiles existantes de couleur rouge.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} septembre 2014 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 14 juillet 2014

Le Conseil communal

Saulcy

Requérants: Wermeille Etienne et Christophe, La Racine 5, 2873 Saulcy. Auteur du projet: Wermeille Christophe, La Racine 5, 2873 Saulcy.

Projet: transformation d'une ancienne remise contigüe au bâtiment N° 5 en un appartement, pompe + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1216 (surface 3389 m²), sise au lieu-dit La Racine. Zone d'affectation (selon le plan de zones): Agricole ZAa.

Dimensions principales: existantes: longueur 15 m, largeur 6 m 09, hauteur 6 m 30, hauteur totale 12 m.

Genre de construction: murs extérieurs: Briques ciment, isolation, briques terre cuite. Façades: crépissage de teinte claire. Couverture: tuiles de couleur rouge idem existant.

Dérogation requise: L'art.97 L'Ag est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 août 2014 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 28 juillet 2014

Conseil communal

Soyhières

Requérant: Gerber Ulrich, La Combe 59, 2805 Soyhières. Auteur du projet: Gerber Raphaël, Rte de France 26, 2812 Movelier.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 90 avec la déconstruction d'annexes, sur la parcelle N° 982 (surface 565 m²), sise au lieu-dit «Les Grands Prés». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions de l'agrandissement: longueur 4 m 60, largeur 3 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: bardage bois. Couverture: tuiles existantes.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 août 2014 au secrétariat communal de Soyhières où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 30 juillet 2014

Le Conseil communal

Val Terbi / Vicques

Rectificatif de l'avis paru dans le Journal officiel N° 26 du 16 juillet 2014.

Requérants: Maître Claudine et Thierry, Route Principale 21, 2824 Vicques. Auteur du projet: Bulani-Architecture, Rue de la Fenaison 38, 2800 Delémont.

Projet: maison familiale avec couverte/garage et réduit/terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3051 (surface 866 m²), sise au lieu-dit «Es Montes». Zone d'affectation: Habitation HAb, plan spécial «ES Montes».

Dimensions principales: longueur 16 m 30, largeur 10 m 30, hauteur 4 m 30, hauteur totale 6 m 90. Dimensions garage/couvert: longueur 10 m 88, largeur 3 m 03. Dimensions réduit/terrasse: longueur 13 m 28, largeur 3 m 03.

Vous pouvez envoyer vos publications par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch
jusqu'au lundi 12 heures

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de départs, la Police cantonale met au concours des postes d'

Aspirant-e de police

Mission: Toutes tâches dévolues aux agent-e-s de la Police cantonale en matière d'éducation, de prévention et de répression.

Exigences: Etre âgé-e de 20 ans au minimum et de 28 ans au maximum durant l'année de formation; posséder une formation scolaire ou professionnelle sanctionnée par un certificat de capacité ou un titre jugé équivalent; bénéficier d'une année d'expérience professionnelle; justifier d'une bonne culture générale; avoir une bonne connaissance d'une deuxième langue. Les candidat-e-s retenu-e-s devront suivre avec succès l'École de police. Les dérogations éventuelles à ces règles doivent recevoir l'aval du Département des Finances, de la Justice et de la Police.

Examens préalables: Les candidat-e-s prennent note que des examens préalables se dérouleront comme suit:

- Dictée, sport et test psy informatique: 30 août 2014;
- Appréciation par mise en situation et entretiens individuels: 9 septembre 2014.

Entrée en fonction: L'École de police débute en janvier 2015 pour se terminer en décembre de la même année.

Lieu de travail: Territoire cantonal.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du Premier-lieutenant Gilles Bailat, responsable de la formation, tél. 032/420 65 65.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de candidature sur notre site à l'adresse www.jura.ch/poc (rubrique «Travailler à la Police») et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents demandés. Vous pouvez également obtenir le formulaire de candidature auprès de la Police cantonale au 032/420 65 65.

Les candidatures doivent être adressées à la Police cantonale, à l'attention de M. Plt Gilles Bailat, Prés-Roses 1, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Aspirant-e de police», jusqu'au 22 août 2014.

www.jura.ch/emplois

Le Triage forestier La Courtine et environs met au concours

1 poste de garde forestier-ère ES (100%)

Qualification requise: diplôme de garde forestier-ère ES

Entrée en fonction: février 2015

Traitement: selon l'échelle des traitements de la RCJU

Délai de postulation: 1^{er} septembre 2014

Renseignements: M. Bertrand Saucy, Président, (032 484 98 65) et M. Luc Maillard, Garde forestier (079 219 54 82)

Adresse pour l'envoi des postulations: M. Bertrand Saucy, Président du triage, Dos la Velle 72, 2718 Lajoux.

Marchés publics

Annnonce préalable

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: SIS Haute-Sorne
Service organisateur/Entité organisatrice: SIS Haute-Sorne, CP 31, 2855 Glovelier, Suisse, E-mail: *em@sis-hs.ch*
- 1.2 **Délai pour la remise des offres**
 Date: 09.09.2014 Heure: 20:00
- 1.3 **Genre de pouvoir adjudicateur**
 Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.4 **Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.5 **Genre de marché**
 Marché de fournitures
- 1.6 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
 Oui

2. Objet du marché

- 2.1 **Titre du projet du marché**
 Achat Véhicule Tonne-Pompe 13-14t
- 2.2 **Référence / numéro de projet**
 2014-TP-SISHS
- 2.3 **Vocabulaire commun des marchés publics**
 CPV: 34144212 - Fourgons pompe-tonne, 34144210 - Véhicules de lutte contre l'incendie
- 2.4 **Description détaillée des produits**
 Véhicule Tonne-Pompe 13-14t, 8 places, 2400l, 4x4
- 2.5 **Lieu de la fourniture**
 A définir d'un commun accord
- 2.6 **Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.8 **Des variantes sont-elles admises?**
 Oui. Remarques: Oui selon dossier d'appel d'offres
- 2.9 **Des offres partielles sont-elles admises?**
 Non
- 2.10 **Délai de livraison**
 10 mois depuis la signature du contrat

3. Conditions

- 3.1 **Conditions générales de participation**
 Selon dossier d'appel d'offres, mais au minimum pouvoir fournir des références succinctes des principales réalisations effectuées durant les cinq dernières années en adéquation avec la présente soumission. En plus si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 **Cautions/garanties**
 selon dossier d'appel d'offres
- 3.3 **Conditions de paiement**
 selon dossier d'appel d'offres

3.5 Communauté de soumissionnaires

selon dossier d'appel d'offres

3.6 Sous-traitance

La sous-traitance d'une partie des prestations demandées est autorisée, mais au maximum 30% du marché peut-être admis.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Critères d'adjudication

conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Obtention des documents de l'annonce préalable à l'adresse suivante:

SIS Haute-Sorne, CP 31, 2855 Glovelier, Suisse, E-mail: *soumission@sis-hs.ch*

Les documents de l'annonce préalable sont disponibles à partir du: 30.07.2014 jusqu'au 14.08.2014

Langue des documents de l'annonce préalable: Français

Informations complémentaires pour l'obtention des documents de l'annonce préalable: La demande des documents doit être faite uniquement par écrit par email.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

voir 3.1

4.3 Négociations

aucune

4.5 Autres indications

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès de la chambre administrative du tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication. Un éventuel recours doit contenir les conclusions, l'indication des faits, des preuves et motifs et porter une signature. Les preuves disponibles (en particulier la décision attaquée) doivent être jointes.

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Département de l'environnement et de l'équipement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71
 E-mail: *olivier.eschmann@jura.ch*
- 1.2 **Genre de pouvoir adjudicateur**
 Canton
- 1.3 **Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.4 **Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.5 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
 Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché
AVENIR 33 - DELEMONT / 212.20 - ESCALIERS
PREFABRIQUES EN BETON

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche
CFC: 212 - Construction préfabriquée en béton et en maçonnerie

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication
conformément aux indications suivantes:
Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3.2 Adjudicataire
Liste des adjudicataires
Nom: Element AG Schweiz, Mariahilfstrasse
25, 1712 Tafers, Suisse
Prix: CHF 115285.70

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres
Publication du: 14.05.2014
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 820445

4.2 Date de l'adjudication
Date: 07.07.2014

4.3 Nombre d'offres déposées
Nombre d'offres: 1

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71.
E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur
Canton

1.3 Mode de procédure choisi
Procédure ouverte

1.4 Genre de marché
Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché
AVENIR 33 - DELEMONT / 221.10 - FENETRES
EN BOIS ET METAL

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche
CFC: 2211 - Fenêtres en bois-métal

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication
conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: Guenat-Monnerat SA, La Fille de Mai 5,
2807 Pleigne, Suisse
Prix: CHF 498 336.–

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres
Publication du: 16.04.2014
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 817601

4.2 Date de l'adjudication
Date: 01.07.2014

4.3 Nombre d'offres déposées
Nombre d'offres: 7

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71.
E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur
Canton

1.3 Mode de procédure choisi
Procédure ouverte

1.4 Genre de marché
Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché
2140-CONSTRUCTION EN BOIS

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche
CFC: 214 - Construction en bois

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication
conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3. Adjudicataire
Liste des adjudicataires
Nom: Stuber & Cie AG, Sägestrasse 22, 3054 Schüpfen, Suisse
Prix: CHF 2 066 250.45

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres
Publication du: 02.04.2014
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 815369

4.2 Date de l'adjudication
Date: 03.06.2014

4.3 Nombre d'offres déposées
Nombre d'offres: 5

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71.
E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

231.20 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche
CFC: 23 - Installations électriques

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: ADOUBS SA, LES VAUCHES 7, 2900 PORRENTROY, Suisse
Prix: CHF 1 114 925.95

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 09.04.2014
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 816033

4.2 Date de l'adjudication

Date: 10.06.2014

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 1

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71.
E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

243.10 - CHAUFFAGE

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche
CFC: 24 - Chauffage, ventilation, conditionn. d'air, réfrigér.(inst.)

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: Sanit & Bilat Fils S.A., Rue du 23-Juin 72 B, 2822 Courroux, Suisse
Prix: CHF 560 541.35

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 09.04.2014
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 816349

4.2 Date de l'adjudication

Date: 01.07.2014

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 6

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71.
E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

244.10 - VENTILATION

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche
CFC: 244 - Installations de ventilation

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

conformément aux indications suivantes:
Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: Climagel SA, Rue Victor-Helg 14, 2800 Delémont, Suisse
Prix: CHF 715375.65

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 09.04.2014
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 816351

4.2 Date de l'adjudication

Date: 01.07.2014

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 6

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71.
E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

250.20 - INSTALLATIONS SANITAIRES

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche
CFC: 25 - Installations sanitaires

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

conformément aux indications suivantes:
Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: Sanit & Bilat Fils S.A., Rue du 23-Juin 72 B, 2822 Courroux, Suisse
Prix: CHF 550575.80

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 09.04.2014
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 816039

4.2 Date de l'adjudication

Date: 17.06.2014

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 5

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71.
E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

261-ASCENSEUR

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 42410000 - Matériel de levage et de manutention
CFC: 261 - Ascenseurs

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: Ascenseurs Schindler SA, Chemin de la Cornache 1, 1753 Matran, Suisse
Prix: CHF 45455.05

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 18.12.2013
Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
Numéro de la publication 802125

4.2 Date de l'adjudication

Date: 05.06.2014

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 3

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Bureau d'étude Jean Chatelain, à l'attention de Jean Chatelain, Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle, Suisse, Téléphone: 0324233010.
E-mail: info@jean-chatelain.ch

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Bureau d'étude Jean Chatelain, à l'attention de Jean Chatelain, Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle, Suisse, Téléphone: 0324233010, E-mail: info@jean-chatelain.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
08.08.2014
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 08.09.2014, Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
Lieu: Delémont - Jura - Suisse
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Canton
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
231.20 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES
- 2.3 Référence / numéro de projet**
PRI_14
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45310000 - Travaux d'équipement électrique
CFC: 23 - Installations électriques
- 2.5 Description détaillée du projet**
PRI_14
Réaffectation de la prison de Delémont
Mise aux normes de sécurité dans un établissement carcéral de 14 cellules
- 2.6 Lieu de l'exécution**
Rue de l'Hôpital 4 - 2800 Delémont - Suisse (CH)
- 2.7 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés, mais contenues dans la même enveloppe / colis.
Seules sont prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions des appels d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis, descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents annexes. Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.
- 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.10 Délai d'exécution**
Début 09.09.2014 et fin 01.12.2014
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 3.3 Conditions de paiement**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 3.7 Critères d'aptitude**
conformément aux critères suivants:
Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres
- 3.8 Justificatifs requis**
conformément aux justificatifs suivants:
Selon justificatifs mentionnés dans les documents d'appel d'offres
- 3.9 Critères d'adjudication:**
conformément aux indications suivantes:
selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres
- 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 08.09.2014
Prix: CHF 0.–
Conditions de paiement: Voir 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offre
- 3.11 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.12 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch,
ou à l'adresse suivante:
Bureau d'étude Jean Chatelain, à l'attention de Jean Chatelain, Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle, Suisse, Téléphone: 0324233010.
E-mail: info@jean-chatelain.ch
Dossier disponible à partir du: 30.07.2014 jusqu'au 08.09.2014
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Les documents sont entièrement téléchargeables sur le site www.simap.ch.

Ces documents peuvent également être obtenus sous forme papier auprès du bureau d'étude Jean Chatelain Sàrl, Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle (Jura, Suisse), tél. +41.32.423.30.10, e-mail: info@jean-chatelain.ch, contre paiement d'une participation financière basée sur les frais effectifs.

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

4.5 Autres indications

La législation Jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH

4.6 Organe de publication officiel

Journal Officiel du Canton du Jura

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Une assemblée d'information sur les documents déposés aura lieu le mardi 19 août 2014 à 20 heures à la salle communale. Aucune décision ne sera prise lors de cette assemblée.

Pour répondre à d'éventuelles questions individuelles, la commission d'estimation et l'auteur du projet se tiendront à disposition des intéressés, sans rendez-vous, le jeudi 21 août 2014 de 14 heures à 17 heures à la salle communale.

Les Bois, le 25 juillet 2014

Le comité du SCB2

Avis de mise à ban

– La parcelle N° 283 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes;

– Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

– Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 17 juin 2014

La juge civile: Corine Suter

Divers

Syndicat de chemins Les Bois 2 (SCB2)

Dépôt public du projet général, du projet d'exécution de la 1^{re} étape de travaux et de la répartition des frais de la 1^{re} étape

Assemblée d'information

Conformément aux articles 68 et 102 de la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 et à ses statuts, le Syndicat de chemins Les Bois 2, d'entente avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement, du 13 août au 1^{er} septembre 2014 inclusivement (20 jours) au secrétariat communal des Bois, les actes suivants:

1. Projet général (rapport technique avec liste des chemins, devis, plans-types, rapport « nature » et plans 1:10000)
2. Projet d'exécution de la 1^{re} étape de travaux (rapport technique avec liste des chemins, devis, rapport « nature », plans 1:1000 et 1:2000)
3. Répartition des frais de la 1^{re} étape de travaux (règlement, liste des chemins et coûts, plan des surfaces de contribution, tableaux de répartition des frais)

La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les art. 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage, sur la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 et sur la loi cantonale portant application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 13 novembre 1991. Demeure réservée l'approbation formelle par les instances cantonales et fédérales.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de ces documents et peuvent formuler leur éventuelle opposition, par écrit et motivée, jusqu'au 1^{er} septembre inclusivement au secrétariat communal des Bois.